

stratégique en la matière. Les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les particuliers ont tous des responsabilités importantes à assumer et doivent collaborer pour protéger la qualité de l'eau et favoriser l'utilisation judicieuse des ressources hydriques.

Les **écosystèmes marins** du Canada sont vastes et diversifiés et soutiennent nombre d'activités différentes. En vertu de la *Loi sur les océans* (1997), le Canada s'oriente vers une gestion nationale des océans fondée sur le développement durable, le principe de précaution et l'intégration des activités qui se déroulent dans nos océans et qui se répercutent sur eux. La Loi fournit également un cadre pour l'application d'une approche écosystémique à la gestion des océans et des ressources océaniques du Canada. Elle fait appel à la collaboration et à la coopération de manière que les gouvernements provinciaux et territoriaux, les collectivités côtières, les organisations autochtones et d'autres intervenants participent de façon significative à la gestion des océans.

La Politique de gestion de l'habitat du poisson (1986) donne une orientation pour l'interprétation des vastes pouvoirs conférés par la *Loi sur les pêches*, conformément aux concepts de développement durable et d'approche écosystémique. L'objectif global est la réalisation d'un « gain net pour ce qui est de la capacité de production des habitats » grâce à la conservation, à la restauration et la mise en valeur de l'habitat du poisson. La politique souligne l'importance d'une planification intégrée pour s'assurer que les plans relatifs à l'habitat du poisson qui sont mis en oeuvre s'appuient sur une bonne connaissance des demandes actuelles et futures des autres utilisateurs des ressources naturelles. Au nombre des stratégies de mise en oeuvre figurent la protection et la conformité, la planification intégrée des ressources, la recherche scientifique, la consultation du public, l'information et l'éducation du public, l'action coopérative ainsi que l'amélioration et la surveillance de l'habitat.

La pollution de l'**air** continue de menacer gravement la santé publique et l'environnement malgré les progrès réalisés en matière de qualité de l'air au Canada. Le bassin de Géorgie, en Colombie-Britannique, est une région où le smog affecte la santé humaine. Les coûts de soins de santé associés aux fines particules, une composante du smog dans le bassin, devraient se chiffrer à 1,5 milliard de dollars d'ici 2005. Afin de mieux comprendre le cheminement des polluants dans le réseau trophique, l'Initiative de l'écosystème du bassin de Géorgie a parrainé une étude scientifique sur les niveaux de pollution, les processus et les répercussions dans le bassin. L'étude a montré que certains de ces aérosols sont emportés naturellement par les océans et que les émissions atmosphériques urbaines contribuent à d'autres. De plus, la pollution s'est aggravée dans les régions de l'intérieur sous l'effet des vents dominants qui transportent des quantités croissantes de soufre et d'ammoniac émis par l'industrie, le secteur des transports et les activités agricoles. L'information recueillie servira à modifier les activités qui se déroulent dans le bassin afin d'améliorer la qualité de l'air.

### Air pur

*L'air constitue une préoccupation de premier ordre pour tous les Canadiens. Selon de récentes études scientifiques, la mauvaise qualité de l'air cause au moins 5 000 décès prématurés au Canada chaque année. Des milliers d'autres personnes se présenteront chez leur médecin, dans une clinique ou une salle d'urgence souffrant de bronchite, d'asthme ou d'autres problèmes respiratoires. Les enfants et les personnes âgées sont les plus en danger. L'asthme est la première cause d'absentéisme scolaire. Cet été, des centres urbains diffuseront régulièrement des avertissements de mauvaise qualité d'air attribuable au smog. Le Canada compte aller de l'avant vers l'adoption de normes élevées de pureté de l'air, éléments cruciaux pour assurer la bonne santé des Canadiens. Nous avons déjà introduit des normes plus élevées de soufre dans l'essence. De plus, de nouvelles normes pancanadiennes pour l'ozone et les particules seront formulées par l'entremise des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux.*